



Piece principale d'habitation

Par **cdewez**, le **22/07/2010** à **11:41**

Bonjour,

J'ai une maison de 5 pièces principales que j'ai déclarées à l'assurance, j'ai fait un bureau dans la sous pente de la maison , cette piece mesure 2.50 X 3M une partie est en sous pente donc moins d' 1m80. Doit on la déclarer comme pièce principale?

Par **chaber**, le **22/07/2010** à **11:55**

Bonjour;

Cette pièce supplémentaire est à déclarer absolument à votre assureur.

Sans déclaration et modification du contrat 6pp au lieu de 5, l'assureur conformément au code des assurances fera application d'une règle proportionnelle que le sinistre soit total ou partiel